



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-134956>

Département(s) de publication : **69**

Annonce n° **24-134956**

Travaux

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Sytral Mobilités - Transport

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 20009638600020

**Ville** : Lyon

**Code postal** : 69487

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 69

### Section 2 - Communication

**Lien direct aux documents de la consultation** : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1559567>

**Identifiant interne de la consultation** : 24M0136

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : unitemarches@sytral.fr

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : -La lettre de candidature (imprimé Dc1 ou document équivalent) permettant d'identifier le candidat ou chaque membre du groupement si le candidat est un groupement d'opérateurs économiques. - Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail ou rubrique F du Dc1 dûment cochée. - Preuve de l'inscription sur le registre professionnel ou le registre du commerce pertinent de l'état membre dans lequel il est établi : Numéro Siret ou numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : -Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels pertinents. Seuil minimal exigé de capacité économique et financière : 2 M euro(s) Ht de chiffre d'affaires annuel global sur la moyenne des trois dernières années d'exercice
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : -Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; -Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché ; - L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que celle du marché public ; -Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Seuil minimal exigé de capacité technique et professionnelle : - Au moins 3 références de pose de colonne sèche horizontale au cours des 5 dernières années ou tout moyen de preuve équivalent

**Technique d'achat** : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis** : 06/01/2025 à 16:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Critères d'attribution** : Valeur technique : 35% Transition écologique et responsabilité sociétale des entreprises (Rse) : 5% Prix : 60%

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Marché de travaux de renouvellement des colonnes sèches de la ligne D du métro de Lyon entre Laënnec et Guillotière

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45343000

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : La présente consultation est passée selon la procédure adaptée de type ouvert en application du 1° de l'article L2123-1, 1° de l'article R2123-1 et articles R2123-4 à R2123-6 du Code de la Commande Publique. Le marché prend effet à compter de sa notification et se termine à la plus tardive des deux dates suivantes : -Fin de la garantie de parfait achèvement -Ou clôture des comptes. Le délai d'exécution du marché est de 13 mois (hors garantie de parfait achèvement) à compter de la date de notification. La date prévisionnelle envisagée de début d'exécution est fixée à mai 2025. L'acheteur pourra engager des négociations selon les modalités définies au Règlement de la Consultation

**Lieu principal d'exécution du marché** : agglomération lyonnaise 69000

**Durée du marché (en mois)** : 13

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Oui

**Détail sur la visite (si oui) :** Les représentants des entreprises devront impérativement prendre rendez-vous avec le maître d'oeuvre, dont les coordonnées figurent à l'art.2.4 du Rc, pour réaliser la visite. Un nombre maximal de 2 personnes par candidat sera accepté. Les visites seront organisées au maximum 10 jours avant la Dlr

**Autres informations complémentaires :** >\_Il appartient au candidat de prouver par tout moyen sa capacité à répondre aux besoins du marché. Le candidat pourra en particulier prouver, par tous moyens de preuve d'équivalence, l'atteinte des seuils minimaux. L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres d'un groupement est globale. En application des articles R2142-3 et R2143-12 du Code de la Commande Publique, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut avoir recours aux capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

>\_Selon les dispositions de l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique, l'acheteur accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un DUME (document unique de marché européen) en lieu et place de l'ensemble des documents et renseignements justifiant de leurs capacités. Dans ce cas, il est précisé que l'acheteur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le DUME qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci. Le DUME devra obligatoirement être rédigé en français. Les candidats pourront présenter leur candidature sous la forme d'un DUME en suivant les instructions figurant en annexe du Règlement de la Consultation.

>\_La Valeur technique est décomposée en 3 sous-critères pondérés comme suit: SC1-pertinence de la méthodologie d'intervention : pour 50% de la note technique globale, SC2-pertinence du planning d'exécution prévisionnel des travaux : pour 30% de la note technique globale, SC3-qualité des produits et matériaux mis en oeuvre : pour 20% de la note technique globale.

>\_Conformément aux articles L2111-1 et L2112-2 du CCP, cette consultation comporte une clause visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage. Le détail des conditions d'exécution sociale est indiqué dans le CCAP

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/11/2024**